



L'an 2014, le 5 du mois d'Avril à 10 heures 30, le conseil Municipal de NEVEZ, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de NEVEZ, en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Gérard MARTIN, Maire sortant. Monsieur Pierre DAUER, doyen d'âge à l'issue du renouvellement du conseil municipal des 23 et 30 Mars 2014, a présidé l'élection du Maire.**

**Etaient présents :** M Albert HERVET, Mme Maryvonne LE DU JAFFREZOU, Mme Danielle SAMSON, M Patrice RIGOLLET, Mme Marie DJEKHAR, M Alain BACCON, M Bernard NERZIC, Mme Anne-Marie DROUGLAZET BERNARD, M Patrick FRANCHIN, Mme Sandrine MANUSSET, M Daniel SELLIN, Mme Dominique PENVEN, M Cédric CHEYLAN, Mme Marie-Noëlle TONNELIER, M Jean-Yves MAILLARD, Mme Valérie PINSIVY-GAUTIER, M Gérard MARTIN, Mme Micheline FURIC, M Dominique GUILLOU, Mme Yvelyne GOURLAOUEN, M Pierre DAUER.

**Les conseillers absents suivants ont donné procuration de voter en leur nom :**

M Bruno POSTEC avait donné procuration à Mme Valérie PINSIVY-GAUTIER  
Mme Marylène CROGUENNEC avait donné procuration à M Albert HERVET

**Conseillers absents :**

M Daniel SELLIN a été nommé secrétaire de séance.

**DEPARTEMENT DU  
FINISTERE**

**Arrondissement de  
QUIMPER**

**Mairie de NEVEZ**

**Date de convocation :**  
01/04/2014

**Nombre de conseillers :**  
**En exercice : 23**  
**Nombre de Présents : 21**  
**Nombre de votants : 23**

## Installation du Conseil Municipal

M Gérard MARTIN, Maire sortant accueille les conseillers municipaux élus lors du Scrutin du 30 Mars 2014 et fait l'appel des présents.

Il adresse un mot au nouveau conseil municipal.

M Pierre DAUER est ensuite invité à présider la séance d'installation du Maire.

Deux assesseurs sont désignés parmi les conseillers présents : M Patrick FRANCHIN et Mme Micheline FURIC.

Le secrétariat de séance est attribué, suivant l'usage au benjamin du Conseil, M Daniel SELLIN.

## Délibération numéro 2014.04.01 / Election du Maire de la commune de NEVEZ

*Conformément aux articles du Code Général des Collectivités Territoriales :*

- *L 2122-1*
- *L 2121-7 concernant la date d'installation du nouveau conseil municipal suivant un renouvellement général,*
- *L 2121-10 concernant les modalités de convocation*
- *L 2121-8 concernant la présidence de la séance au cours de laquelle est procédée à l'élection du Maire*
- *L 2121-21, L 2122-7, L 2122-4 concernant les modalités de vote pour l'élection du Maire*

M Pierre DAUER fait un appel à candidature pour l'élection du Maire de la commune.

M Albert HERVET est le seul candidat déclaré.

Il est ensuite procédé au vote à bulletin secret.

A l'issue du scrutin, M Albert HERVET recueille 19 voix

4 bulletins blancs sont, par ailleurs, décomptés.

M Albert HERVET recueille la majorité absolue des suffrages.

**M Albert HERVET est élu Maire de NEVEZ**

Monsieur le Maire de NEVEZ prend la parole et adresse quelques mots à l'ensemble des conseillers municipaux présents.

## Délibération numéro 2014.04.02 / Détermination du nombre d'adjoints

*Conformément à l'article L 2122-2 du CGCT indiquant que « le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 de l'effectif légal du Conseil municipal. »*

Sur proposition de M Albert HERVET, Maire, de déterminer 6 adjoints au maire

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **De déterminer le nombre de 6 adjoints au maire**

**Délibération numéro 2014.04.03 / Election des adjoints**

**Conformément à l'article 2122-7-2 du CGCT concernant les modalités de vote pour l'élection des adjoints**

M Albert HERVET, Maire, présente la candidature d'une liste d'adjoints comprenant :

M Patrice RIGOLLET	1 <sup>er</sup> adjoint
Mme Maryvonne JAFFREZOU	2 <sup>ème</sup> adjoint
M Alain BACCON	3 <sup>ème</sup> adjoint
Mme Sandrine MANUSSET	4 <sup>ème</sup> adjoint
M Patrick FRANCHIN	5 <sup>ème</sup> adjoint
Mme Danielle SAMSON	6 <sup>ème</sup> adjoint

Aucune autre liste n'est proposée.

**Le vote se déroule au scrutin secret**

**La liste présentée par M Albert HERVET recueille 18 voix**

**5 bulletins blancs sont par ailleurs décomptés.**

**Sont élus adjoints au maire :**

M Patrice RIGOLLET	1 <sup>er</sup> adjoint
Mme Maryvonne JAFFREZOU	2 <sup>ème</sup> adjoint
M Alain BACCON	3 <sup>ème</sup> adjoint
Mme Sandrine MANUSSET	4 <sup>ème</sup> adjoint
M Patrick FRANCHIN	5 <sup>ème</sup> adjoint
Mme Danielle SAMSON	6 <sup>ème</sup> adjoint

## **Délibération numéro 2014.04.04 / Détermination du montant de l'indemnité du Maire et des adjoints**

**Conformément aux articles L 2123-20-1, L 2123-23, L 2123-24 du CGCT**

Sur proposition de M Albert HERVET, Maire, le Conseil municipal est invité à voter un taux d'indemnité de :

43 % de l'indice 1015 pour l'indemnité du Maire

16,5 % de l'indice 1015 pour l'indemnité des adjoints au Maire

**Après en avoir délibéré,**

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **De déterminer le montant des indemnités suivant :**
  - **43 % de l'indice 1015 pour l'indemnité du Maire**
  - **16,5 % de l'indice 1015 pour l'indemnité des adjoints au Maire**
- **De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toute pièce utile à la mise en œuvre de la décision**

## **Délibération numéro 2014.04.05 / Election des représentants dans des organismes extérieurs**

**Conformément aux articles L 2121-33, L 5211-7, L 2122-7 du CGCT**

M Albert HERVET, Maire propose au conseil municipal de procéder à l'élection des représentants de la commune de NEVEZ au sein des structures intercommunales suivantes :

- Syndicat Mixte d'Informatique du Finistère  
1 titulaire et 1 suppléant
- Syndicat d'Eaux de PONT AVEN, TREGUNC, RIEC et NEVEZ  
3 titulaires et 1 suppléant
- Syndicat de Voirie  
2 titulaires et 1 suppléant

M Albert HERVET présente les candidats déclarés pour chacun des postes :

	Titulaires	Suppléants
Syndicat Mixte d'informatique du Finistère	Albert HERVET	Jean Yves MAILLARD
Syndicat d'Eau de PONT AVEN, NEVEZ, TREGUNC	Sandrine MANUSSET Albert HERVET Gérard MARTIN	Maryvonne JAFFREZOU
Syndicat de Voirie de ROSPORDEN	Maryvonne JAFFREZOU Gérard MARTIN	Anne Marie DROUGLAZET

A l'issue du vote sont élus :

	Titulaires	Suppléants
<b>Syndicat Mixte d'informatique du Finistère</b>	– Albert HERVET	– Jean Yves MAILLARD
<b>Syndicat d'Eau de PONT AVEN, NEVEZ, TREGUNC</b>	– Sandrine MANUSSET – Albert HERVET – Gérard MARTIN	– Maryvonne JAFFREZOU
<b>Syndicat de Voirie de ROSPORDEN</b>	– Maryvonne JAFFREZOU – Gérard MARTIN	– Anne Marie DROUGLAZET

La séance du Conseil municipal est close.

A l'issue de la réunion du Conseil municipal une gerbe de fleurs est déposée au pied du monument aux morts.